

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

DASSAULT AVIATION

Société anonyme au capital de 81.007.176 €.
Siège social : 9, rond-point des Champs Elysées - Marcel Dassault, 75008 Paris.
712 042 456 RCS Paris.

Avis de convocation

Les actionnaires de la Société DASSAULT AVIATION sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 19 mai 2010 à 15 heures au siège social 9, rond-point des Champs Elysées - Marcel Dassault - Paris (8ème) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2009 et rapport du président ;
- Rapports des commissaires sur les comptes annuels et consolidés dudit exercice et sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, rapport des commissaires visé à l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009 ;
- Approbation des comptes consolidés dudit exercice ;
- Approbation des modalités des conventions précitées antérieures à 2009 dont l'exécution s'est poursuivie en 2009 ;
- Approbation des nouveaux baux relatifs aux locations immobilières consenties par Gimd ;
- Approbation de l'acquisition des actions Thales antérieurement détenues par Gimd ;
- Quitus au conseil d'administration ;
- Affectation et répartition des bénéfices ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs pour formalités.

Par rapport au texte des résolutions présentées par le conseil d'administration publiées dans l'avis de réunion paru au Balo du 2 avril 2010, la dixième résolution suivante a été ajoutée sur décision du conseil d'administration en date du 22 avril 2010 :

Dixième résolution - L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pierre de Bausset comme administrateur supplémentaire pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour assister, se faire représenter à cette assemblée ou voter par correspondance :

— les actionnaires nominatifs devront avoir été inscrits trois jours ouvrés au moins avant la date de cette assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes tenus par BNP Paribas Securities Services (GCT-services aux émetteurs - assemblées, Grands moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex), mandataire de la société ;

— les actionnaires au porteur devront avoir été inscrits trois jours ouvrés au moins avant la date de cette assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de leur intermédiaire habilité (banque, établissement financier, prestataire de services d'investissement) et adresser à BNP Paribas Securities Services (GCT-services aux émetteurs - assemblées, Grands moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex), au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, un certificat de participation délivré par ce dernier.

Le délai de trois jours ouvrés précité expirera donc le vendredi 14 mai 2010 à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires remplissant les conditions ci-dessus pourront sur leur demande obtenir directement auprès de BNP Paribas Securities Services (adresse ci-dessus) :

- soit une carte d'admission s'ils désirent assister à l'assemblée,
- soit un formulaire unique de procuration/vote par correspondance,

et les documents relatifs à cette assemblée.

Pour ceux désirant voter par correspondance, la demande de formulaire devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et être reçue par BNP Paribas Securities Services au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Le formulaire unique de procuration / vote par correspondance devra être retourné à BNP Paribas Securities Services (adresse ci-dessus) :

- directement pour les actionnaires nominatifs ;
- via les intermédiaires habilités teneurs de leurs comptes pour les actionnaires au porteur.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à BNP Paribas Securities Services trois jours au moins avant la date de l'assemblée. Cette date limite tombant un dimanche, ladite date se trouve avancée au jour ouvré précédent, soit au 14 mai 2010.

Le conseil d'administration.

1001666